

✕ TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIVEZ VOTRE ENFANT AVANT LE 19 JUILLET 2026*

*À partir du 20 juillet, une majoration de 30€ sera appliquée



Mode d'emploi

L'inscription en ligne permet aux familles de s'inscrire et de payer en une ou trois fois, sur un site de paiement sécurisé.



À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

- A tout élève né avant l'année 2024, de la maternelle au lycée, utilisant les transports en commun (quel que soit le réseau : cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...) pour se rendre dans leur établissement, et domiciliés dans la Loire en dehors des périmètres de Saint-Étienne Métropole, Roannais Agglomération et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (dans ce cas, l'inscription au transport scolaire se fait auprès de ces collectivités.)



COMMENT ÇA MARCHE ?

Qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement, rendez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr et laissez-vous guider étape par étape jusqu'au paiement en ligne sécurisé par carte bancaire.

NOUVEAU

La Région propose pour l'inscription en ligne plusieurs options et facilités de paiement. Vous pouvez désormais payer en 3 fois. Pour les familles nombreuses, la Région accorde désormais des réductions



DISPOSITIONS GENERALES

L'inscription pas à pas facilite les démarches, en toute autonomie, jusqu'au paiement automatisé dans la grande majorité des situations. Dans quelques cas particuliers, les services de la Région pourront être amenés à prendre contact avec vous une fois votre demande déposée (transport scolaire non trouvé ou demande pour un autre réseau que cars Région Loire, détermination du trajet SNCF, etc ...).

Au moment du paiement plusieurs situations se présentent à vous :

- Vous avez inscrit un enfant ayant droit en primaire dans une école maternelle ou élémentaire, la demande de transport est **entièrement gratuite** et aucun paiement n'est sollicité,



ATTENTION : l'inscription au transport scolaire reste obligatoire.

- Vous avez inscrit un enfant ayant droit en secondaire dans un collège ou un lycée, une participation à partir de 130 € est sollicitée pour finaliser l'inscription,

- Vous avez déjà inscrit 2 enfants payants, **une réduction de 50%** est appliquée pour la demande de transport scolaire du 3ème enfant ; la demande de transport du 4ème enfant est **gratuite**. Assurez-vous d'avoir inscrit tous les enfants du foyer, avant de procéder au paiement, pour pouvoir bénéficier des abattements

Que faire avant de débiter l'inscription ?

Avant d'engager la démarche d'inscription, vous pouvez rechercher une ligne scolaire et des horaires grâce à un calculateur d'itinéraire en cliquant sur

www.laregionvoustransporte.fr .

Pour les lignes régulières, retrouvez l'information sur www.laregionvoustransporte.fr ou sur www.oura.com

Chaque famille crée un compte transport qui sert à enregistrer l'inscription aux transports scolaires de tous les enfants du foyer

Le compte est créé en fonction de votre adresse courriel personnelle et d'un mot de passe que vous devez personnaliser.

Comment inscrire plusieurs enfants ?

Chaque inscription est individuelle et nominative. Pour inscrire plusieurs enfants, vous devez recommencer la procédure en restant connecté sur le compte transport de votre foyer.

En fin d'inscription, vous avez la possibilité de régler le panier d'achat pour tous les enfants inscrits en payant en une ou 3 fois.



VOUS RÉSIDEZ SUR UNE COMMUNE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE LOIRE-FOREZ-AGGLOMÉRATION

Sur ce territoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervient en délégation de compétence de Loire-Forez-Agglomération. Celle-ci décide des conditions d'organisation et de tarifs sur son ressort territorial.

Les différentes étapes d'inscription du site internet sont identiques et les mêmes vérifications et demandes de compléments sont faites par les services de la Région.

Au moment du paiement plusieurs situations se présentent à vous :

- Vous avez inscrit un enfant ayant-droit dans l'enseignement primaire ou secondaire, un barème de base unique de participation financière à partir de 130 € est sollicitée pour finaliser l'inscription,

- Si votre enfant est scolarisé dans les RPI **Ailleux-Cezay-St-Martin-la-Sauveté, Craintilleux-Rivas** et **Sainte-Foy-St-Sulpice-Cleppé**, le trajet scolaire s'effectue en dehors du périmètre Loire-Forez-Agglomération, l'inscription au transport scolaire des primaires est alors gratuite,

- Vous avez déjà inscrit 2 enfants payants, **une réduction de 50%** est appliquée aussi pour la demande de transport scolaire du 3ème enfant ; la demande de transport du 4ème enfant est aussi **gratuite**.

NOUVEAU Un accès réseau sans frais supplémentaires et en illimité sur tous les transports régionaux

A l'issue de la démarche d'inscription au transport scolaire, le titre de transport **Scolaire+ mobilités Région** est délivré.

Celui-ci donne automatiquement droit à l'ensemble du réseau de transport régional comprenant :

- **les cars Région,**
- **les cars Région express,**
- **le TER Auvergne-Rhône-Alpes,**

Sur le territoire de Loire-Forez-Agglomération, il donne également accès aux **navettes urbaines de Montbrison et St-Just-St-Rambert**.

Il est utilisable sur tout le territoire régional, toute l'année du **1er septembre au 31 août** (y compris les week-end et vacances).

Pour plus d'informations sur les règles spécifiques d'usages et les cas d'exception, consulter **www.laregionvoustransporte.com** (rubrique Loire)



OÙ EN EST VOTRE DEMANDE ?

À la suite de votre inscription et paiement en ligne, vous recevrez des courriels de confirmation qui vous permettront de vérifier que votre inscription est confirmée. Ces courriels sont à conserver précieusement.

Pour suivre l'avancement de votre dossier, retournez sur :
www.laregionvoustransporte.fr

Après votre inscription, la carte billettique sans contact Oûra déjà en possession de l'élève sera automatiquement rechargée, lors du 1^{er} passage devant le valideur dans le car, et sans autre démarche à effectuer.

Si votre enfant n'a jamais été en possession d'une carte, vous recevrez dans les semaines qui suivent votre inscription une carte billettique sans contact à votre domicile avec toutes les explications.

Que faire en cas de difficulté ?

Lors de l'inscription en ligne, vous êtes guidé à chaque étape. En cas de besoin, la rubrique **FAQ** répond aux principales questions.

Pour tout connaître des droits, devoirs, modalités et tarifs, consultez le règlement des transports scolaires accessible sur **laregionvoustransporte.fr**

Vous pouvez également contacter l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires en remplissant **le formulaire de contact en ligne** ou par téléphone, du lundi au samedi, de 08h à 19h au **04 8000 7000**.

Renseignements transports scolaires :
04 8000 7000
du lundi au samedi de 08h à 19h

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**Antenne régionale des transports interurbains
et scolaires de la Loire**

18 Rue Etienne Mimard
42006 Saint-Etienne Cedex 1
Horaires d'ouverture disponibles sur
www.laregionvoustransporte.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes